

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du synode d'arrondissement

**Samedi 10 novembre 2018 à 08.00 h.
Paroisse réformée de La Neuveville
Salle des Epancheurs**

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean,</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutateurs :</i>	<i>Mme Annelise</i>	<i>Vaucher</i>	<i>Cormoret</i>
	<i>M. Nicolas</i>	<i>Wüthrich</i>	<i>Sonvilier</i>

Ordre du jour :

Synode d'arrondissement

1. Ouverture du synode
 - Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal du Synode du 26 mai 2018
4. Budgets CSJ 2019
5. Orientation sur le futur centre pour requérants déboutés à Prêles
Intervenantes : Kathrin Buchmann, directrice de l'Office de consultation sur l'asile (OCA)
Sabine Lenggenhager, responsable d'un réseau de soutien pour les requérants déboutés et sans-papiers
6. Communications
7. Interventions parlementaires
8. Divers et imprévus

Assemblée de l'Association du Centre social protestant Berne-Jura

Assemblée de l'Association du Centre de Sornetan

Paul-André Visinand
Pierre Zingg

1. Ouverture du synode – salutations

- **Le président** souhaite la bienvenue aux invités, aux nombreux délégués et à la presse. Il passe la parole à Mme Nadine Manson qui informe qu'en mémoire de M. Lucien Boder, conseiller synodal, qui nous a quitté au mois d'août dernier, une bougie a été allumée et le restera durant tout le synode.

Mme Françoise Vallat-Delannoy invite à la prière puis à chanter le cantique 45-15 « Que ne puis-je, ô mon Dieu ». Mme Nadine Manson rappelle le chant de la Vision 21 « Animés par Dieu, engagés pour les humains », et propose que l'assemblée l'entonne accompagnée par M. Stefan Wilczynski au piano.

- **Le président salue :**

Mme Antoinette Hurni, EREN, Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

M. Pierre Ackermann, membre du Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura

M. Martin Koelbing, délégué aux affaires ecclésiastiques du canton de Berne

M. Emmanuel Maillard, pasteur aumônier de la maison d'arrêt de Belfort

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Maya Allemann

Evelyne Hiltbrand

Mary-France Hofer

Christina Meili

Michèle Morier-Genoud

Dany Nussbaumer

Messieurs :

Daniël Chèvre

Jean-Luc Dubigny

Jean-Louis Jabas

Jean-Philippe Mérillat

Blaise Pécaut

Richard Riesen

Raphaël Schaer

Jean-Paul Stalder

La parole est donnée à M. Pascal Aegerter, président du conseil de paroisse de la Neuveville :

- **M. Pascal Aegerter**, souhaite la bienvenue à chacune et chacun à la Neuveville. Il est de coutume que le président de la paroisse accueillant le synode dise quelques mots, il indique qu'il sera bref car il a délégué cette tâche à M. Roland Matti, maire de la Neuveville.

Il donne quelques informations au sujet de l'organisation de ce synode. Le culte synodal aura lieu vers midi à la Blanche Eglise et le repas sera servi à la Cave de Berne. Pour effectuer ces déplacements des voitures seront à disposition des personnes à mobilité réduite.

Il offre ensuite à Mme Tatiana Vuilleumier, secrétaire du CSJ, M. Philippe Paroz, président du CSJ et M. Pierre-André Lautenschlager, président du Synode d'arrondissement, un choix de bouteilles de vin portant l'étiquette « La Terre en partage ». Ces bouteilles de vin sont vendues par la paroisse de La Neuveville et les recettes sont attribuées à sa cible Terre Nouvelle.

- **M. Roland Matti**, souhaite la bienvenue au nom du conseil municipal de la Neuveville aux participants de ce synode. Au 1^{er} janvier 2018 la commune comptait 3770 habitants. La Neuveville dispose de crèches, école enfantine, école primaire, collège du district, école à journée continue mais également une école supérieure de commerce dans laquelle ont été formés un conseiller fédéral et un maire ! La commune est bordée au sud par le lac, à l'ouest par la commune du Landeron canton de Neuchâtel, au nord par le plateau de Diesse et à l'est par la commune de Gléresse et la Suisse allemande. Cette situation géographique est intéressante et les habitants ne se définissent pas comme jurassiens bernois, neuchâtelois ou suisses allemand mais tout simplement comme neuvevillois. Le législatif est représenté par un conseil général de 35 membres, l'exécutif par le

conseil municipal de 7 membres. A ce jour 3 partis sont représentés, le parti Socialiste Neuvevillois, le Forum Neuvevillois et le Parti Libéral Radical. La commune emploie 75 personnes, le chiffre d'affaires se monte à CHF 28'000'000. Une soixantaine d'entreprises sont implantées à La Neuveville, dont, par exemple, CAPSA Camille Piquerez S.A. 180 employés et les Lamineries Matthey SA 75 employés. Le motel se trouvant à l'entrée de La Neuveville a été transformé en bureau d'architecture et compte 30 employés, ce bureau est connu dans le monde entier, leur dernière exposition a eu lieu à Rio de Janeiro au Brésil. M. Matti relève qu'une erreur a été commise au siècle dernier en implantant à l'est un Centre COOP et à l'ouest un Centre Migros ce qui fait que le centre de la ville abritant le petit commerce est malheureusement quasi mort et cela préoccupe le conseil municipal. Les vignes sont exploitées par 12 vignerons, 6 à La Neuveville et 6 à Schafis (Chavannes). Schafis fait partie de la commune de La Neuveville et compte 100 habitants qui parlent allemand mais M. Matti relève que ces personnes sont extrêmement conciliantes et ne demandent pas la traduction des documents de la commune. Il est donné aux enfants de fréquenter les écoles de Douanne et de Gléresse en langue allemande. En 2012 la commune a fêté son 700^{ème} anniversaire. Toutes les sociétés locales, culturelles et sportives, ont été invitées à mettre sur pied des activités spéciales durant l'année, elles ont soumis des projets qui ont été acceptés et financés par la commune. Toutes les paroisses de la Neuveville et du plateau de Diesse y ont participé, il tient à les en remercier sincèrement. La zone piétonne accueille tous les 15 jours une manifestation en été et l'hiver un Café-théâtre qui propose des animations également. La commune abrite une résidence pour personnes âgées, Home Montagu, et une institution de soins pour malades chroniques, Mon Repos. Il remercie le Synode d'avoir choisi La Neuveville pour y tenir ses assises et souhaite à tous de fructueux débats et une agréable journée.

2. Nomination des scrutateurs

2 scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

Mme Annelise	Vaucher, Cormoret
M. Nicolas	Wüthrich, Sonvillier

51 ayants droit participent au synode.

Le quorum étant de 44 le synode peut valablement délibérer.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour un point 8. Divers et imprévis. L'ordre du jour avec l'ajout d'un point 8 est accepté.

3. Procès-verbal du Synode du 26 mai 2018

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que rédigé avec remerciements à la secrétaire.

4. Budget CSJ 2019

Le budget 2019, la taxation des paroisses 2019 ainsi qu'un document explicatif quant aux principales modifications des différents postes du budget étaient joints à la convocation.

M. Philippe Paroz, président du CSJ, donne quelques explications. Le taux d'imposition des paroisses a été fixé à 18,640 0/00, il n'a jamais été si bas, en 2014 il se montait à 21,029 0/00 et

depuis lors il ne cesse de diminuer. Le CSJ a fait des efforts afin de réduire les contributions des paroisses.

Il relève que trois postes du budget 2019 présentent des diminutions conséquentes :

300001 *Synode, CSJ* CHF – 3'500.00
 301001 *Traitements et charges sociales personnel administratif* CHF – 24'750.00
 365008 *Diminution de la contribution de l'arrondissement au Centre de Sornetan* CHF – 30'000.00.

Une faible augmentation affecte 10 postes du budget 2019. Parmi les 10 postes concernés 7 (rubriques 301002-301004 et 301006) ont subi une augmentation due à l'adaptation des échelons de traitements.

317002 *Médias* a été augmenté de CHF 500.00. M. Paroz indique que le coût total des Médias est de CHF 226'500.00, montant duquel il faut déduire les subventions allouées qui se montent à CHF 151'500.00. Reste un montant de CHF 75'000.00 à charge du CSJ. M. Paroz relève qu'avant la mise en place du journal Réformés ce poste se montait à CHF 84'000.00.

300011 *Location, frais bureau, entretien des locaux*, il s'agit d'un nouveau poste comprenant tous les frais pour les bureaux à disposition du secrétariat, des collaborateurs CSJ ainsi que salle de conférence pour les commissions de l'arrondissement. M. Paroz rappelle qu'auparavant le secrétariat se trouvait au domicile de la précédente administratrice, qu'un bureau était loué chez Regenove et des sommes allouées aux collaborateurs qui travaillaient à leur domicile. Le nouveau bureau est installé à Péry, rue des Malterres 15, et offre ainsi des locaux et une infrastructure au secrétariat, aux collaborateurs CSJ et aux commissions de l'arrondissement. Il tient à préciser qu'il habite dans le bâtiment où se trouve ce nouveau bureau mais qu'il n'en est pas le propriétaire.

Le CSJ a été prudent dans les investissements en vue d'équiper ces nouveaux locaux. Concernant le mobilier de bureau et après avoir étudié diverses

possibilités le CSJ a opté pour une entreprise de notre arrondissement, la maison Zesar à Tavannes.

La totalité des dépenses du CSJ se décompose de la manière suivante :

70.1 % engagés pour les ministères spécialisés et les activités sur le terrain
 3,2 % pour les projets particuliers
 10 % Centre de Sornetan
 9,7 % administration
 3 % médias
 1 % synode
 1,6 % CER
 0.6 % libre, non attribué.

Le CSJ s'efforce d'augmenter la somme attribuée aux ministères spécialisés et aux activités sur le terrain.

La discussion est ouverte.

- **M. Nicolas Marti**, paroisse de Bévillard, relève que pour la deuxième année consécutive le budget boucle avec un excédent de charges de CHF 200'000.00. Un processus a été entamé au niveau théologique avec la Vision 21 ne pourrait-on pas envisager une vision se rapportant aux budgets, du synode et des paroisses ? La taxation des paroisses diminue mais les revenus de celles-ci diminuent aussi. Lors de la naissance du journal Réformés un arrangement avait été trouvé et la part pour Réformés augmentait mais celle du CSJ diminuait et il lui semble que cela ne s'est pas vraiment concrétisé. Quelles seront les parts à charge des paroisses à l'avenir ?

- **M. Philippe Paroz** précise que les revenus des paroisses diminuent mais comme la contribution des paroisses se calcule selon un pour mille des rentrées d'impôts, les contributions devraient donc diminuer. Concernant le développement d'une vision se rapportant aux budgets, il se déclare tout à fait d'accord, actuellement le budget s'élève à CHF 1'400'000.00 et le but est de diminuer ce montant à CHF 1'000'000.00. La stratégie du CSJ afin d'atteindre ce but sera présentée lors d'un prochain synode.

Quant au journal Réformés le CSJ a économisé CHF 9'000.00 par rapport à la situation précédente (CHF 84'000.00 auparavant et CHF 75'000.00 actuellement). L'exercice « journal Réformés » sur le plan financier a tenu ses promesses.

Il signale que du fait du déficit, la fortune sera diminuée en conséquence. Le CSJ pense que des réserves trop conséquentes ne sont pas un besoin.

- **M. Pascal Aegerter**, paroisse de La Neuveville : les paroisses devront présenter leur budget 2019 selon le modèle MCH2 et demande si le CSJ sera tenu d'appliquer le même modèle de comptes.

- **M. Philippe Paroz** indique que la question a été abordée mais le CSJ n'est pas obligé d'introduire le modèle comptable MCH2, mais il pense que ce modèle sera certainement adopté plus tard.

La parole n'étant plus demandée il est passé au vote et le budget 2019 présentant un total de charges de CHF 1'247'400.00 contre un total de revenus de CHF 1'047'400.00 donnant un excédent de charges de CHF 200'000.00 est accepté à l'unanimité.

5. Orientation sur le futur centre pour requérants déboutés à Prêles

La parole est donnée aux intervenantes qui vont informer des derniers développements relatifs à l'ouverture du centre d'asile pour requérants déboutés à Prêles, elles se présentent brièvement.

- **Kathrin Buchmann**, directrice de l'Office de consultation sur l'Asile (OCA) dont le canton de Berne, les Eglises nationales et la Communauté d'intérêt des communautés israélites assument la responsabilité institutionnelle.

- **Mme Sabine Lenggenhager**, responsable d'un réseau de soutien pour les requérants déboutés et sans-papiers au sein de l'OCA.

- **Mme Kathrin Buchmann** donne des explications sur la nouvelle loi sur l'asile qui entrera en vigueur l'année prochaine et qui vise à mettre en œuvre les procédures de manière accélérée et décentralisée. Le but est qu'à l'avenir 60 pourcents de toutes les demandes d'asile fassent l'objet d'une décision définitive dans un délai de 140 jours. Les personnes déposant une demande d'asile seront attribuées à un centre fédéral pour requérants. Cette accélération de la procédure va modifier l'organisation au niveau cantonal. Pour toutes les demandes d'asile soumises à partir du 1^{er} mars 2019. Les requérantes et les requérants d'asile auront droit dès le début à une assistance gratuite sur la procédure d'asile et à une représentation juridique gratuite. Les personnes reconnues comme réfugiées ou acceptées provisoirement (Syrie) obtiendront un droit de séjour en Suisse. Les personnes déboutées, après avoir séjourné un maximum de 140 jours dans un centre fédéral, seront attribuées à un canton. Ce canton sera alors responsable de l'exécution du renvoi. Le canton a un projet de restructuration (NA-BE) dont les objectifs sont les suivants :

- Intégrer rapidement les personnes admises provisoirement et les réfugiés
- Renvoyer systématiquement les personnes déboutées
- Mettre sur pied des solutions d'hébergement permettant de faire face aux fluctuations du nombre de personnes attribuées
- Répartir les personnes du domaine de l'asile et des réfugiés entre les régions d'une manière aussi équilibrée que possible

Après l'échéance du délai de départ, la personne n'a plus de droit de séjour. Les mesures de contraintes sont possibles :

- limitation de mouvement, détention en phase préparatoire, détention en vue du retour, détention pour insoumission
- Renvoi forcé

Les mesures suivantes sont mises en place :

- Conseil en vue du retour
- Travail et intégration stoppés
- Regroupement familial impossible
- Enfants droit à l'éducation jusqu'à la fin de l'école obligatoire.

Jusqu'au 1^{er} mars 2019 :

- Aide d'urgence, CHF 8.00 par jour et par personne adulte pour nourriture, hygiène, habits, transport privé, téléphone, etc.
- Hébergement collectif

A partir du 1^{er} mars 2019 :

Mme Buchmann explique que les détentions sont des mesures très chères, CHF 300.00 par jour et par personne, et qu'il y a un manque de places dans les structures qui devraient accueillir les personnes frappées par ces dispositions. C'est pourquoi le canton de Berne a décidé de réunir les personnes déboutées sur un site avec les mesures suivantes :

- Hébergement collectif sur le site de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles
- Repas distribués
- Probablement pas de versement d'un montant minimal

Mme Buchmann précise qu'elle n'est pas encore très sûre, mais les requérants ne devraient plus bénéficier de l'aide d'urgence, mais uniquement de prestations en nature.

Le projet NA-BE provoquera un changement au niveau des compétences, l'Office de la population et des migrations (OPM) sera compétent uniquement pour les requérants d'asile déboutés qui doivent quitter la Suisse.

Toutes les personnes avec une décision négative ou de non-entrée en matière (avec renvoi) seront transférées à Prêles dans les 5 jours (dès l'entrée en force).

Places estimées : 350 à 450

Le nombre de personnes qui arrivera en réalité est peu clair (soustractions possibles). Le centre sera géré par l'OPM, les entretiens de départ seront

effectués sur place par ses collaborateurs.

Le centre à Prêles appliquera un règlement interne strict avec contrôle de présence quotidien et sanctions.

Il sera mis sur pied une structure journalière avec distribution des repas car les requérants n'auront pas le droit de cuisiner eux-mêmes.

Le centre disposera de son propre service de santé, les cas d'importance mineure doivent pouvoir être traités sur place.

Une école interne est prévue pour les enfants. Actuellement 60 enfants sont déboutés avec leur famille.

Le but de la Confédération est de rendre le séjour en Suisse moins attractif pour les requérants déboutés, dans des lieux qui se situent hors des villes, afin de les inciter à quitter le pays.

Mme Buchmann indique que ce sont les informations disponibles à ce jour. Elle informe que Refbejuso a décidé de consacrer la moitié des collectes de Noël pour financer des projets en lien avec le centre du plateau de Diesse.

- **Mme Sabine Lenggenhager** informe que le réseau de soutien pour les requérants déboutés et sans-papiers a rencontré les bénévoles qui s'étaient mobilisés pour soutenir les requérants déboutés et avaient tissé des liens d'amitié avec eux, ces nouvelles dispositions ont été un choc pour les bénévoles aussi. Le réseau de soutien s'est approché de la population pour voir si des personnes de la région seraient intéressées à mettre sur pied des projets tels que soirées soupes, rencontres autour d'un café etc.

Le but de ce centre est de mettre à l'écart de la société les personnes déboutées. Les bénévoles ont déclaré vouloir garder des contacts avec les requérants en arguant le fait que ce sont des êtres humains. Ils essaieront de savoir quels sont les besoins réels des personnes qui fréquenteront le centre et verrons ce qu'il est possible de mettre sur pied en matière de visites, activités etc.

Mme Lenggenhager indique que la communication avec la population de la région est très importante.

- **Mme Solveig Perret-Almelid**, pasteure à Nods, informe qu'une délégation des différentes Eglises de la région s'est déjà rencontrée le 3 octobre dernier pour discuter du rôle que les paroisses veulent jouer et voir ce qui peut être mis sur pied. Elle relève que le nombre annoncé de requérants est à peu près identique à celui de la population du village de Nods. Elle se pose la question de comment être pasteure de la population tout en étant attentive et présente pour les requérants qui vont arriver.

Lors de cette rencontre il a été décidé de collaborer avec les communes mais également avec le comité « Plateau de Diesse centre requérants pas comme cela » qui s'oppose à l'ouverture du centre. Une collaboration élargie sera établie avec la création d'un comité mixte réunissant les communes, les Eglises et les pétitionnaires. Il est prévu de rencontrer les sociétés locales afin de voir si une coopération peut avoir lieu pour organiser différentes activités. Lors de la rencontre du 3 octobre il a été décidé de ne pas aller plus loin dans les démarches car une rencontre d'information était prévue le 31 octobre 2018 à Berne, malheureusement cette séance a été annulée et pourra se tenir au printemps prochain, elle sera organisée par le Service cantonal des migrations (SEMI).

- **Mme Sabine Lenggenhager** précise que l'ouverture du centre prévue le 1^{er} mars a été repoussée à l'été 2019. L'OCA ne fera pas de séance d'information mais se tient à disposition pour toute question se rapportant à la procédure d'asile et sur le centre à Prêles, des brochures sont à disposition des délégués à la sortie de la salle.

- **Mme Solveig Perret-Almelid** ajoute que les Eglises souhaitent pouvoir aller sur place et voir quelles sont les possibilités réelles de mettre quelque chose sur pied.

Mmes Buchmann et Lenggenhager remercient le synode d'arrondissement de leur avoir permis de donner des informations sur le futur centre à Prêles.

Le président remercie Mmes Buchmann, Lenggenhager et Perret-Almelid de toutes ces informations.

Elles sont applaudies par les délégués.

La discussion est ouverte.

- **Mme Zulauf Catalfamo Sylviane**, présidente de la commission migration, informe que la commission est très préoccupée par ce qui va se passer à Prêles. Ce centre va devenir en quelque sorte une prison à ciel ouvert, il n'y a pas de possibilité d'intervenir juridiquement. C'est pour cette raison que la commission migration organise une plateforme le 1^{er} décembre à Tavannes où seront regroupées toutes les personnes issues des Eglises de la région qui sont prêtes à s'engager et à rendre cette situation un peu plus humaine. Ce que la commission migration craint énormément c'est que les jeunes hommes et femmes ne montent jamais dans ce centre mais disparaissent dans la nature venant ainsi grossir le chiffre des sans-papiers.

Mme Zulauf Catalfamo indique que lors de la première séance d'information organisée par l'OCA elle a constaté qu'il y avait beaucoup de personnes dans ce canton qui sont prêtes à aider. Les paroisses du plateau de Diesse pourraient mettre des salles à disposition des associations afin qu'elles puissent travailler dans de bonnes conditions. Elle informe les délégués que des documents en lien avec les droits humains ainsi qu'une lettre adressée aux pasteurs et aux conseillers de paroisse concernant le crédit 2018-2020 pour l'hébergement et l'encadrement des requérants et requérantes d'asile mineurs non accompagnés que nous serons appelés à voter le 25 novembre prochain, se trouvent à la sortie de la salle.

Le président remercie Mme Zulauf Catalfamo pour ces informations utiles.

- **M. Philippe Paroz** informe que le CSJ trouvait que cette orientation était importante car le centre de retour du canton de Berne se trouve sur le territoire de notre arrondissement. Il remercie Mmes Buchmann et Leggenhager d'avoir bien voulu participer à ce synode et d'avoir fourni toutes ces informations sur le futur centre. Merci également à la commission migration d'avoir entrepris les différentes démarches et de se soucier de l'humanité à apporter lors de ces procédures.

Il revient sur le fait que le centre est une prison à ciel ouvert et demande si l'accès est garanti pour les personnes extérieures arrivant avec des projets ou cet accès rencontrera des difficultés administratives ?

- **Mme Kathrin Buchmann** répond que, selon les informations en sa possession, il sera possible aux bénévoles des Eglises de visiter les requérants. Elle précise qu'il ne s'agit pas de criminels mais des personnes ayant reçu une réponse négative à leur demande d'asile. Les requérants peuvent quitter le centre pour des excursions durant la journée.

- **M. Daniel de Roche**, pasteur de Rondchâtel, indique qu'il fait partie du conseil de la FEPS, il est heureux des réflexions faites au sujet de la votation du 25 novembre 2018. Les communautés religieuses réunies dans le Conseil des religions suisses ont fait part de leur prise de position par rapport aux migrants. Il ajoute qu'il est très important pour les Eglises de lutter pour un droit de retour dans la dignité. Il explique qu'il a connaissance d'une mère célibataire avec enfant qui est déboutée, le travailleur social qui s'occupe d'elle lui a dit que lors de l'annonce du renvoi celle-ci aura 10 minutes pour réunir ses affaires et partir, il trouve qu'avec cette manière de procéder il ne s'agit pas d'un retour dans la dignité. M. de Roche se déclare content d'avoir entendu toutes les pistes et les démarches évoquées ce matin et cela lui a donné envie de s'engager.

- **Mme Prêtre Magdalena**, paroisse de La Neuveville, il lui semble avoir entendu que les requérants déboutés ne passeraient qu'environ 5 jours dans ce centre, qu'en est-il d'une part et d'autre part elle trouve le discours contradictoire car d'un côté ils devraient être isolés et d'un autre on veut les intégrer dans des sociétés sportives et autres.

- **Mme Kathrin Buchmann** répond qu'en principe dans les 5 jours suivant le dépôt de leur demande, les requérantes et requérants d'asile sont attribués à un centre, il s'agit donc du délai de transfert. Elle explique que certains requérants déboutés sont en Suisse depuis une dizaine d'années car certains pays n'acceptent pas le renvoi forcé. Toutes les possibilités sont ouvertes, séjour d'une semaine et retour volontaire, séjour d'une ou deux semaines et renvoi forcé mais également séjour d'une durée plus longue.

- **Mme Magdalena Prêtre** demande si dans le cas d'un séjour de longue durée les enfants continueront de fréquenter une école interne ?

- **Mme Kathrin Buchmann** indique qu'un enfant, dont les parents déboutés ne peuvent pas faire l'objet d'un renvoi forcé, peut suivre les cours d'une école interne pendant plusieurs années.

Le président indique qu'il ne sera pas possible de réagir à toutes les interventions mais il pense que, comme l'a fait remarquer M. Daniel de Roche, il est important de se battre afin de faire en sorte que le droit au retour dans la dignité soit garanti.

- **M. David Giauque**, pasteur de la paroisse de Corgémont-Cortébert, remarque que l'on parle du centre de Prêles comme d'une prison à ciel ouvert mais il rappelle qu'à Moutier il s'agit d'une prison à ciel fermé. Les personnes sont mises en détention administrative dans des conditions beaucoup plus difficiles, alors qu'elles n'ont commis aucun délit. Il lance un appel à la commission migration afin de voir s'il est possible de faire quelque chose pour les

gens détenus à Moutier. Il tient également à rappeler que les cuisines et les infrastructures du centre de Prêles ont été rénovées à grands frais et il trouve stupide qu'elles ne seront pas utilisées lors de l'accueil des requérants déboutés, il pense qu'il s'agit d'un naufrage politique.

- **M. Pierre Ammann**, directeur du CSP Berne-Jura : la loi fédérale adoptée par le peuple suisse change complètement d'ici 2020 la manière dont on gère l'asile en Suisse. Ce durcissement de la loi fédérale sur l'asile votée par le peuple a une incidence sur le canton de Berne et nous sommes contraints de vivre avec. Des centres pour des gens déboutés il devra y en avoir, en principe à Prêles mais si ce n'est pas là ce sera ailleurs dans le canton. Le CSP va se soucier principalement de l'intégration professionnelle des personnes non déboutées et des réfugiés statutaires (bénéficiant d'une autorisation annuelle de séjour ou admis à titre provisoire). Le CSP ne se désintéresse pas pour autant des personnes déboutées mais ne peut malheureusement pas tout faire, néanmoins le CSP est prêt à offrir son aide et est à disposition des paroisses et du service migration. Les maigres prestations offertes à ces personnes en nature impliquent qu'il est certes possible de les inviter à manger chez soi mais il faudra aller les chercher et les ramener. Les requérants sont à 40 minutes à pied du prochain village.

Il fait appel à un pragmatisme dans ce domaine car dans cette région il y aura des personnes qui vont s'opposer à toute idée de centre pour personnes déboutées à Prêles mais il faudra faire preuve d'humanité.

- **M. Pascal Flotron**, président du comité du Centre de Sornetan, pense que c'est un non sens de scolariser les enfants dans une langue nationale suisse et des parents à qui on n'aura pas donné les moyens de comprendre ce que leurs enfants font. Il faudra prévoir des médiateurs et des traducteurs.

Le président clôt la discussion et réitère ses remerciements et souhaite bon

courage dans l'accomplissement de leur travail à Mmes Kathrin Buchmann et Sabine Lenggenhager.

6. Communications

M. Philippe Paroz rappelle que Mme Josianne Voumard part à la retraite après 35 ans de service en qualité d'administratrice du CSJ, malheureusement 6 mois avant son départ elle a été confrontée à la maladie. Elle a subi une chimiothérapie très lourde suivie d'une opération chirurgicale, actuellement elle va bien, toute trace de la maladie a disparu et elle est entrée en convalescence. Elle a chargé le président de transmettre ses cordiales salutations aux personnes participant à ce synode.

Le passage de témoin avait été bien planifié, car 35 ans de service représentent une expérience extraordinaire, et tout avait été mis en œuvre afin que la transition se fasse en douceur et tout à coup le CSJ s'est trouvé confronté à un « trou » de 6 mois. Mme Tatiana Vuilleumier a spontanément offert son aide et a réussi à travailler étroitement avec Mme Voumard, et ceci bénévolement.

L'assemblée applaudit chaleureusement cette initiative.

- **M. René Lautenschlager**, membre du CSJ, informe que le projet « CantatesBACH 17 » est arrivé à son terme. La Passion selon Saint-Matthieu de Jean-Sébastien Bach, qui a été interprétée Vendredi-Saint (culte) et le Samedi-Saint (concert) au Palais des Congrès à Bienne, constituait le point d'orgue de ces célébrations et qui a réuni à chaque fois plus de 1000 personnes a remporté un beau succès. Le budget se montait à CHF 265'000.00 et les comptes ont été bouclés avec la somme de CHF 273'000.00 avec des prises de décisions qui ont augmenté la somme budgétée. Le comité a été très attentif aux dépenses et il rappelle que le synode avait accepté l'automne passé de garantir un déficit jusqu'à concurrence

de CHF 40'000.00, or celui-ci s'est monté finalement à CHF 18'000.00.

L'assemblée applaudit à cette annonce.

L'oriflamme qui a flotté sur les églises durant cette année se trouve en bonne position à l'entrée du bureau du CSJ.

- **M. Philippe Paroz** informe que le CSJ réfléchit à envoyer la documentation par courrier électronique afin d'économiser du papier.

7. Interventions parlementaires

Le président informe que le bureau du Synode a reçu une lettre émanant de la paroisse de Rondchâtel, il donne connaissance du contenu de ladite lettre qui propose une révision du Règlement d'organisation car l'actuel n'est plus à jour. D'autre part la paroisse de Rondchâtel se réfère au départ à la retraite de Mme Voumard, le décès du pasteur Boder et se demande s'il ne serait pas opportun de prolonger le mandat de l'équipe du CSJ, elle craint qu'un renouveau de la moitié des membres du CSJ lié aux départs précités crée un vide momentané.

Le président précise que la lettre étant datée du 5 novembre 2019, le CSJ n'a pas eu le temps de l'étudier et d'y apporter une réponse.

Des nouvelles seront données au prochain synode.

8. Divers et imprévus

- **M. Philippe Paroz** informe que le

synode d'automne 2019 prévu initialement à la Ferrière est reporté à l'automne 2020. Une paroisse est recherchée afin d'organiser celui devant avoir lieu le 9 novembre 2019.

Le président informe que les délégués des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont réunis le 7 novembre dernier à Berne, pour un Synode constitutif pour la nouvelle législature 2018-2022. M. Jean-Marc Schmid, pasteur à Court, a été nommé président du Synode et M. Philippe Kneubühler, pasteur à Tramelan, de la Fraction jurassienne, est devenu le nouveau membre francophone du Conseil synodal. Le président indique qu'il est très fier et heureux de ces nominations et il félicite chaleureusement ces deux personnes.

- **Mme Nadine Manson** précise que M. Philippe Kneubühler a été élu avec trois abstentions et aucune opposition.

Les délégués manifestent leurs félicitations par des applaudissements nourris.

- **M. David Giauque** rappelle la manifestation « Osez le jour » qui aura lieu le 4 mai 2019, des papillons sont à disposition, une brochure avec des informations détaillées parviendra en temps voulu aux paroisses.

Les prochains synodes auront lieu :

printemps : samedi 15 juin 2019 à Sornetan

automne : samedi 9 novembre 2019 lieu reste à déterminer

Le président remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 10h04.

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

La secrétaire : Véronique Grosjean

Un-e scrutateur/trice :